Image not found or type unknown

prime de froid sur le taux horaire

Par **guedesdon**, le **15/10/2012** à **19:00**

bonjour,

je fait partie de la convention boulangerie patisserie industrielle.
je suis magazinier et je travaille continuelllement de le froid a -22degres .je me suis demander si j'avais le droit a une prime de froid ui ne figure pas sur ma fiche de paye . j'ai donc demander a mon directeur ui ma repondu ue celle ci et comprise sur le taux horaire .est ce legal, comment puis- je voir si je l'ai vraiment

merci de vos reponses.

cordialement.

Par **P.M.**, le **15/10/2012** à **19:33**

Bonjour,
Sauf erreur de ma part, je n'ai pas trouvé de dispositiuon prévoyant une prime de froid à la Convention collective nationale des activités industrielles de boulangerie et pâtisserie...
En revanche, si ce n'est pas le cas, l'employeur devrait mettre à votre disposition les équipenments nécessaires et évaluer les mesures nécessaires à vos conditions particulières de traavil...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés